

M. Thiers, qu'ils tentent en vain d'entamer une majorité de plus en plus compacte, de plus en plus résolue à affirmer sa politique conservatrice. Ce qui semble un peu gêner en tout ceci les amis de M. Thiers, c'est que le ministère entend prouver par une pièce officielle émanant de l'ancien gouvernement que ses agents se contentent de mettre en pratique les déclarations de principes conservateurs que le cabinet de M. Thiers ne ménageait pas dans ses discours et ses écrits, et qu'il négligeait absolument d'appliquer.

La séance est ouverte à 2 heures trois quarts. M. Le Royer prononce un long discours plein d'émotion, d'une longueur désespérante, qui ne se termine qu'à quatre heures et demie. Le général du Barrail monte à la tribune et déclare qu'en ce qui concerne le cas des cuirassiers à l'enterrement de M. Brousses, ce n'est pas la négation, mais l'exécution de la loi : « Si vous enlevez aux soldats la croyance en une autre destinée, vous n'avez plus le droit de leur demander le sacrifice de leur vie. » Une triple salve d'applaudissements éclate dans toute la salle ; un mouvement très-vif se manifeste, le général de Cissey se lève, et, au milieu d'une émotion générale et des braves enthousiastes de l'Assemblée, va serrer la main au général du Barrail.

L'Assemblée est debout, et acclame vivement les deux généraux. A. R.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Jurisprudence commerciale

TRANSPORTS PAR CHEMINS DE FER

Classification des Déchets provenant du battage, de l'égrutonnage et de l'échardonnage des laines, parmi les engrais et non parmi les Déchets de laine.

Des difficultés s'élevèrent depuis quelque temps aux gares de Castres et de Mazamet entre la Compagnie du Midi et les expéditeurs des matières ci-dessus dénommées, expédiées pour l'engrais des vignes dans les bas Languedoc.

Les parties intéressées soutiennent que ces matières remplaçant le fumier doivent être taxées comme fumier, c'est-à-dire à la série spéciale. La Compagnie du Midi leur conteste ce droit et taxe certains envois de la 3^e catégorie. De ce fait résultent des procès et un préjudice considérable pour les marchands de ces articles.

La cour de cassation vient de trancher cette question et de donner raison aux commerçants.

Un négociant de Louviers expédia le 31 mars 1870 en port payé à une maison de Pézénas, 124 balles de ces produits qu'il dénomma comme engrais. La Compagnie de l'Ouest ayant reconnu que ces marchandises devaient être taxées, comme déchets de laine et non comme engrais, assigna l'expéditeur en paiement d'une somme de 306 fr. 40 c., supplément de taxe.

Le tribunal de commerce de Louviers dans son audience du 27 juillet 1871 rendait un jugement déboutant la Compagnie de l'Ouest et la condamnant à 306 fr. de dommages.

La Compagnie de l'Ouest accepta la décision. Mais celle de la Méditerranée se pourvut en cassation.

Dans son audience du 21 janvier 1873, la cour a rejeté le pourvoi et donné raison par conséquent au tribunal de Commerce de Louviers.

Nous croyons être agréable aux industriels intéressés en reproduisant *in-extenso* l'arrêt de la cour de cassation. Le voici :

La Cour.

Sur le moyen unique tiré de la violation des tarifs de la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon qui soumet à la taxe de la 3^e série les déchets de laine, attendu que le jugement attaqué déclare :

1^o Que les matières expédiées par le défendeur éventuel ne peuvent, à la suite des opérations que le tribunal décrit, être dénommées déchets de laine, parce qu'elles ne contiennent qu'une partie de laine tout-à-fait impossible à retirer ;

2^o Que ces résidus sont des déchets végétaux dont la plus grande partie se compose de graines, connues sous le nom de gratterons et chardons, et le surplus de poussières, provenant tant du suint dont la laine est chargée que de parties tectorales.

3^o Que ces résidus ne peuvent être utiles et, en fait, n'ont été utilisés que comme engrais ;

Que, de ces appréciations souverainement constatées, le jugement attaqué a conclu que les matières expédiées par le défendeur éventuel constituaient un véritable engrais et ne pouvaient être considérées comme des déchets de laine ;

Qu'en décidant, dans ces circonstances, que l'article du tarif concernant les engrais non dénommés était seul applicable aux matières contenues dans les 124 balles expédiées, le jugement attaqué s'est conformé au texte des tarifs de la compagnie demanderesse et n'a violé aucun article de ces tarifs ;

REJETTE le pourvoi...

ÉTRANGER

On écrit des frontières d'Espagne :

« La dictature confiée à M. Piy Margal, l'enthousiaste traducteur des œuvres de Proudhon, par 184 voix contre 45 (près de 200 abstentions ou absences) sera sans aucun doute la dernière étape de l'anarchie en Espagne.

Cette étape ne saurait être longue, mais elle couvrira la malheureuse Espagne de ruines et de cadavres.

Les députés vont rentrer dans leurs provinces pour se mettre à la tête des volon-

naires de la république ; la guerre sans quartier va commencer plus sauvage que celle de 1833 à laquelle mit un terme le traité appelé de lord Elliot.

Nous sommes autorisés à déclarer que l'armée carliste de 1873, à l'instar de celle de 1834, n'usera pas d'abord de représailles. L'enfant Don Alphonse, en Catalogne, le général Elio, en Navarre continueront à respecter les prisonniers et se contenteront de protester contre ces bandes d'assassins et d'incendiaires.

Pourtant ces représailles deviendraient inévitables si les députés fédéralistes ou socialistes ne reculaient pas devant les horreurs, indignes de notre temps, de la guerre à mort.

La volonté bien arrêtée de Charles VII est, non-seulement de respecter les lois de la guerre, mais d'éviter le plus possible l'effusion de sang. L'Europe conservatrice impatiale a pu voir depuis un an combien cette volonté a été respectée par les chefs carlistes, aussi elle regarde l'établissement de la monarchie traditionnelle comme le seul moyen de sauver en Espagne l'unité et l'ordre, et de se préserver elle-même du fléau de l'internationalisme.

Les députés fédéralistes et socialistes auront à lutter selon toute vraisemblance :

1^o Contre les carlistes, dont les armées de Catalogne et de Navarre sont chaque jour plus nombreuses et plus redoutables ;

2^o Contre le maréchal Serrano, dont l'entrée en Espagne, le 20, chargé de millions, ne s'est pas confirmée, mais qui ne tarderait pas à arborer le drapeau de la République unitaire et conservatrice ;

3^o Contre un groupe de généraux alphonstiques qui rêvent encore une restauration du fils de Dona Isabella de Bourbon, le collégien de Vienne, avec ou sans la régence du duc de Montpensier ;

4^o Contre les radicaux représentés par le journal l'Imparcial qui voudraient essayer un second roi étranger, X..., patronné par le prince de Bismark, et, cela va sans dire, allemand.

A ces divers ennemis, il faut ajouter ceux chaque jour plus irréconciliables des diverses nuances de la République espagnole.

Ces luttes imminentes et horribles hélas ! n'ont pas empêché l'orateur poète Castelar de préparer dans la sphère élevée des théories où il plane toujours, son travail de dissolution nationale.

L'Espagne de Charles-Quint sera divisée en 14 États.

Le territoire de Madrid sera neutralisé dans un rayon de deux lieues, qui comprendra Carabanchel, Leganés, Doncos, Fuen-carra, Chamartino, Hortaleza, Vallecas et Girona.

La capitale de la Nouvelle-Castille, une Tolède, de la Vieille Castille, Burgos, de la Galicie et Asturies, Pontevedra ; l'Estremadure, Avuyilo ; de la Basse-Andalousie, Jerez ; de la Haute Andalousie, Grenade ; de Valence et Murcie, Alicante ; de Catalogne, Barcelone, et d'Aragon, Caspe ; de Navarre et provinces Basques, Vittoria ; des Baléares, Solma ; des Canaries, Santa Cruz, de Porto-Rico, San-Juan.

Il est probable que la Constitution admise un Congrès fédéral avec 400 députés, un Sénat avec 32 sénateurs, 13 congrès particuliers avec 100 députés, soit 1300. On calcule déjà que 1758 députés et sénateurs coûteront plus de 18 millions.

Grâce à l'armée carliste l'œuvre de destruction nationale des fédéralistes espagnols ne se réalisera pas.

ROUBAIX -- TOURCOING

ET LE NORD DE LA FRANCE

Conseil municipal de Roubaix

Séance extraordinaire du 24 juin 1873

Présents : MM. J. Derognacourt, maire ; Deleporte-Bayart, Achille Scrépel, Edouard Delattre, adjoints ; Joseph Quint, Ch. Junker, Ch. Daudet, A. Hindré, Henri Parent, Pierre Flipo, Louis Barbotin, Scrépel-Roussel, Henri Scrépel, Moïse Rogier, Paulin Richard, Godefroy, A. Taon, Augustin Morel, Charles Roussel, J.-B. Delpanque, Toulemonde-Nollet, Motte-Bossut, A. Barbaux, Léon Foveau, Louis Willem.

Absents : MM. A. Famechon, adjoint ; Louis Watine, Labbe-Copin, Désiré Sival, C. Castel, C. Descat, Dellebecq-Desfontaines, Delcourt-Thiers, Carrette-Pennel, B. Coulogne.

Le Conseil, Procède à l'élection de son secrétaire et nomme M. Junker.

Entend lecture du procès-verbal de la séance du 16 mai dernier et en approuve la rédaction sans observation.

Entend lecture du procès-verbal de la séance du 17 mai et en adopte la rédaction avec l'addition de quelques observations rectifiant le sens de paroles prononcées et de votes émis.

Entend lecture, par M. Daudet, du rapport de la commission des finances sur le compte administratif présenté par le maire pour 1872.

Le compte approuvé par le conseil se solde comme suit :

Total des recettes	2,214,086 fr. 49 c.
Total des dépenses	2,078,988 » 67 »

Différence 135,097 fr. 82 c.

En ajoutant le reliquat de 1871, il reste disponible de l'exercice 1872 une somme de 232,586 francs.

Vote sur l'exercice de 1873 deux suppléments de crédit pour les frais de perception de l'octroi :

4,900 francs pour quatre nouveaux employés ;

1,675 francs pour remboursements à faire à la régie pour imprimés et frais d'exercice.

Vote (budget supplémentaire 1873) un crédit de 70 francs pour la bascule et un crédit de 2,000 francs pour instal-

lation de bureaux et traitement des employés chargés du pesage public central.

Approuvé deux projets d'arrêtés pour lesdits pesages.

Vote un crédit de 4,000 francs dont 3,200 payables en 1873 et 800 en 1874 pour la construction d'un nouveau bureau d'octroi sur la route de Tourcoing et approuve le projet de bail pour la location du terrain pour ledit bureau à raison de 200 francs par an.

Vote un crédit de 515 fr. 39 au budget supplémentaire pour indemnité allouée à M. Brame pour expropriation d'une parcelle de terrain en 1868.

Rejette la demande d'intérêts formulée par ledit M. Brame, qui ne peut imputer qu'à lui-même le préjudice d'un retard de paiement qu'il pouvait éviter.

Entend lecture d'une lettre de la Commission de la société du tir (les carabiniers Roubaixiens), annonçant que la commission renonce à la demande de subvention qu'elle avait formulée et que le conseil avait prise en considération.

Rejette la prise en considération d'une demande de prix pour un concours international d'éleveurs de pigeons.

Rejette la prise en considération de demandes de subsides présentées par deux sociétés musicales et une société chorale.

Vote un crédit de 3500 francs à inscrire au budget supplémentaire de 1873, pour travaux supplémentaires à l'Abattoir.

Autorise la modification d'un article du tarif d'octroi, concernant les droits sur l'asphalte et réduit de trois à un franc les 100 kilos, sur les bitumes et asphaltes pour la construction des trottoirs.

Renvoie à la commission des écoles l'examen d'une proposition d'achat de récompenses pour les élèves des écoles.

Autorise la fabrique de l'église Notre-Dame à accepter la donation de deux parcelles de terre faite par M. Louis et Mademoiselle Charlotte Stelandre et par M. Ach. Deledalle et son épouse, dame Adèle-Justine Bayart.

Le Conseil s'ajourne à demain. Le secrétaire, Ch. JUNKER.

Les instituteurs publics jouissent du privilège d'envoyer gratuitement leurs filles aux classes des institutrices sans les faire pour cela inscrire sur la liste des élèves admis gratuitement.

M. Babtie vient de prendre la contrepartie de cette mesure, à l'égard des institutrices, dont les fils pourront suivre dans les mêmes conditions les cours des instituteurs publics.

La commission chargée de l'examen de la proposition de M. des Rotours, ayant pour objet de déclarer Français et d'assujettir à l'obligation du recrutement les individus d'origine étrangère nés en France, qui ne satisfont pas dans leur pays d'origine aux charges du service militaire, vient d'être nommée. Elle comprend plusieurs députés du Nord : MM. Corne, Pajot et Testelin.

Cette commission a choisi comme président M. Corne et comme secrétaire M. des Rotours.

Le Progrès du Nord vient de découvrir que les pèlerinages ont un caractère politique. Il en donne la preuve suivante :

Voici, dit-il, un spécimen des « cantiques » qu'on distribue aux pèlerins de Paray-le-Monial, qui prouve à quel point les pèlerinages sont une manifestation purement religieuse :

APPEL AU ROI

(Sur l'air : *Esprit-Saint, descendez en nous !*)

REFRAIN

Henry cinq, venez donc chez nous (*bis*)
Effacer nos malheurs,
Consolier (*bis*) tous les cœurs.

Sans vous, la malheureuse France
Succombe devant l'étranger.
Compatissez à ma souffrance (*bis*),
Grand roi plein d'espérance,
Venez la délivrer.

De M. Thiers l'impuissant ministère
Ne pouvant pas ramer notre ardeur ;
Pour triompher dans les champs de la guerre,
Il faut Henry, notre libérateur.

Enseignez-nous le chemin de la gloire !
Votre nom seul portera bonheur !
Votre drapeau, célèbre dans l'histoire,
Nous promet la victoire !

Il faut que le Progrès ait une rude foi dans la miséricorde de ses lecteurs pour oser leur faire avaler de tels canards.

Les débats de l'affaire Meunier-Sterlin, Lober, etc., ont commencé vendredi devant la Cour d'Amiens. Toute l'audience a été remplie par la lecture du rapport. Le dossier est très-volumineux.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés sur la Grande Place, jeudi 26 courant, à huit heures et demie du soir, par la Société la *Ranfure Delattre* :

1. Allégo X...
2. La Croix d'honneur, ouverture M. Bléger.

3. Une Soirée musicale, fantaisie N. Bousquet.

4. La Châtelaine, de Ch. Jacquet Tilliard.

5. Polka Tilliard.

M. le général de brigade Letellier-Blanchard est chargé de l'inspection de la 3^e légion de gendarmerie.

Charles Leroy, commerçant à Quiévy, vient d'être écroué à la maison d'arrêt de Lille, sous la prévention de recel de laines volées dernièrement à Roubaix et à Tourcoing, affaire dans laquelle plusieurs négociants sont déjà impliqués.

La nuit dernière un incendie a éclaté dans la demeure d'un peintre en bâtiment, nommé Devilder.

L'habitation a été en grande partie détruite. On ne connaît pas la cause du sinistre. La perte est estimée à 4,000 francs.

Dimanche dernier, à Wattrelos, un individu avait établi un jeu de hasard. Il fut surpris par deux gendarmes qui lui demandèrent ses noms et domicile. Celui-ci crut qu'il pouvait se tirer d'affaire en donnant d'autres noms que les siens propres ; mais les gendarmes peu crédules, forcèrent cet ambulancier à établir son identité, ce qu'il ne put faire. Menacé d'être arrêté pour vagabondage, il fut bien obligé d'avouer qu'il se nommait Jules Lepoutre, domicilié à Wattrelos.

Il a été dirigé sur Lille et mis à la disposition du parquet.

Des gendarmes de la brigade de Tourcoing ont arrêté hier, à Bondues et mis à la disposition du procureur de la République, un sieur Constant Brunnel prévenu de violences et bris de clôture.

On recherche l'auteur d'un vol d'une redingote, commis avant-hier au préjudice de M. Fleurus, demeurant rue Blanchemalle.

Deux ivrognes incorrigibles les nommés Vanechten et Vanpeteghem, ont été surpris hier, dans les rues de Roubaix, dans un état d'ivresse tel, que les agents eurent beaucoup de peine à les déposer au poste de sûreté.

Un incident d'une nature très-grave, et heureusement fort rare, vient de se produire à Valenciennes. Un jeune employé des postes a été déposé à la maison d'arrêt sous la prévention de détournement.

Un enfant de onze ans, Auguste Francheuse, apprenti-fleur, a trouvé la mort hier soir dans le canal de la Marque, en voulant se baigner. En descendant la berge, l'imprudent enfant avait saisi une poignée d'herbe afin d'éviter une descente trop rapide ; les racines cédèrent et il fut précipité dans l'eau. Son cadavre a été retiré ce matin.

Avant-hier, vers deux heures de l'après-midi, dit l'Écho de la Frontière, on a retiré de l'Escaut, à Valenciennes, le cadavre d'un individu qui a été reconnu pour être le nommé Henri Havez, qu'on croit d'origine de Tourcoing.

La jeune femme dont on a retiré le cadavre de la Deûle, avant-hier, près du Ramponneau, à Lille, a été reconnue à la Morgue. C'est une nommée Séraphine Verviers, âgée de 22 ans, et fille d'un ouvrier de La Madeleine. On croit que c'est la misère qui l'a poussée à cet acte de désespoir.

Une scène sanglante a mis en émotion les habitants de la rue des Arts, à Lille, hier après-midi. Le sieur Théodore Mirault, voyageur de commerce, demeurant rue de la Monnaie, 29, vivait en assez mauvais termes avec sa femme, et avait eu avec elle plusieurs querelles attribuées surtout aux reproches qu'il lui adressait au sujet de sa toilette. Il se rendit hier chez son frère, établi dans la rue des Arts, et lui aurait communiqué, parait-il, le projet de tuer sa femme au moyen d'un long couteau qu'il venait d'acheter. Celui-ci l'entraîna vivement de la faire renoncer à ce dessein.

Ne pouvant réussir à calmer son exaspération, il essaya de le désarmer. Mais Mirault menaça, résista, et finit par frapper son frère au front, du même couteau qu'il destinait à un meurtre. Le coup vigoureusement donné, glissa heureusement sur l'os frontal, et l'état du blessé n'offre pas de gravité.

Après sa tentative d'assassinat, Mirault laissa tomber son arme sur le parquet et courut s'enfermer dans sa chambre. C'est là qu'un agent de la sûreté ne craignit pas de l'aller chercher, seul, et le conduisit sans aide au poste de police d'où on a dû le transférer au palais de justice. (Écho)

Nous apprenons la mort de M. Henri Thuillier, ancien sous-préfet d'Avesnes st de Saint-Omer, décédé il y a quelques jours à Oisemont (Somme).

VOYAGE A LA MER.

Le dimanche 29 juin 1873, train de plaisir au départ de Tourcoing, Roubaix, Lille, Armentières, Hazebrouck à CALAIS.

Prix : 2^e classe, 5 fr. 50 (aller et retour compris) ; 3^e classe, 4 fr. 50 (aller et retour compris.)

ALLER.
Départ de Tourcoing, 6 h. 53 ; Roubaix, 6 h. 02 ; Lille, 7 h. 35 ; Armentières, 8 h. 07 ; Bailleul, 8 h. 24 ; Hazebrouck, 8 h. 50.

ARRIVÉE À CALAIS : 10 h. 25.
RETOUR.
Départ de Calais : 8 h. soir.

Faits Divers

LE DRAME DE LA RUE GRANGE-BATELIERE.
— Hier matin mardi, M. Vassal, commissaire de police du quartier Drouot, à Paris, recevait la visite de certain personnage occupant une importante position administrative, lequel lui demanda son intervention pour ouvrir une porte, dans une maison sise 15, rue Grange-Batelière.

Il expliqua qu'une personne de ses parentes ayant disparu depuis samedi dernier, sa famille avait conçu des inquiétudes et fait des recherches. On avait retrouvé la piste de cette personne jusqu'à la maison en question, et appris qu'elle y venait de temps en temps avec un M. Touch..., lequel était son amant et avait spécialement loué la chambre pour leurs entretiens.

— Et vous ne l'avez pas trouvée ? interrogea M. Vassal.

— Non, la porte était fermée en dedans.

Le magistrat se rendit immédiatement 15, rue Grange-Batelière, et fit ouvrir la porte par un serrurier.

Une odeur cadavérique, sortant d'une énorme malle, le saisit à la gorge. D'un coup de ciseau on fit sauter le couvercle, et l'on aperçut le cadavre de madame X... — Nous taisons son nom, à cause de la haute position qu'occupe sa famille, et parce qu'elle est mariée et a des enfants.

Ce cadavre était déjà dans un état de putréfaction avancée. Il portait autour du cou une marque de strangulation. Au mur était encore accrochée une corde ; par terre on ramassa un marteau qui avait servi à enfoncer le clou. La victime s'était donc évidemment pendue ou avait été pendue.

On arrêta M. Touch... Celui-ci est un gentleman fort connu sur le boulevard et à la Bourse, membre d'un cercle très-honorable, marié et père de famille.

Voici ce qu'il a raconté : Samedi soir, il aurait eu une violente discussion avec sa maîtresse et aurait menacé de la quitter. Il serait ensuite sorti pour se rendre à son cercle. A son retour, il aurait trouvé la porte fermée à double tour. Voyant qu'on ne lui ouvrirait pas, il l'aurait enfoncée d'un coup de pied et aurait vu sa maîtresse pendue.

Après avoir fait d'inutiles efforts pour la rappeler à la vie, il se serait demandé ce qu'il allait faire du cadavre.

Le matin venu, il serait allé acheter une immense malle et l'y aurait placé. Puis il aurait été chercher une voiture, aurait descendu lui-même la malle et l'aurait chargée sur le fiacre avec l'aide du cocher, sans que le concierge se doutât de rien. Il se serait rendu dans un hôtel des Champs-Élysées et y aurait loué une chambre, où il aurait déposé son funèbre colis. Puis, craignant d'être découvert, il aurait rapporté la malle rue Grange-Batelière.

Maintenant, est-ce là la vérité ? Ou bien M. Touch... dans une altercation avec sa maîtresse, l'aurait-elle assassinée ? C'est ce que va examiner la justice.

M. Touch... a été conduit à Mazas. Pendant qu'on le menait en prison, il a rencontré deux de ses amis du Cercle qui ne voyant pas qu'il était accompagné de deux agents, causèrent avec lui de choses indifférentes auxquelles il répondit avec une certaine présence d'esprit.

Le cadavre de la victime a été transporté à la Morgue, où l'autopsie en sera faite aujourd'hui par M. le docteur Tardieu.

Voici un résumé des nouvelles données par les journaux des départements sur la situation future de nos vignobles, s'il ne survient pas de nouveaux accidents :

Le centre de la France fera les deux tiers d'une récolte ordinaire.

Les Charentes également.

La Dordogne, le Bordelais, la Gascogne, l'Armagnac, à peine la moitié.

Le Roussillon et le Midi feront une récolte ordinaire.

Une recette nouvelle pour faire de la glace. Domino *invenit* :

M^{me} X... est une ménagère modeste. Elle excelle à fabriquer à domicile, avec un appareil *ad hoc*, des glaces à la vanille.

— On ne fait pas mieux chez Tortoni, lui disait hier un de ses habitués... Comment vous y prenez-vous ?

— Mon Dieu, c'est bien simple, répondit-elle, je verse de la crème dans un verre et je mets le tout pendant quelques secondes sur le cœur de mon mari.

— Une jeune fille de 15 ans, poussée par la misère, a essayé hier à Paris, de se suicider en se jetant dans la fosse aux ours du Jardin des Plantes. Heureusement un gardien la saisit par ses vêtements au moment où elle allait s'élaner, et empêcha sa chute.

— Le Courrier de Lyon nous apporte quelques détails sur l'incendie de Notre-Dame de Fourvière. Voici son récit :

Ce matin, vers onze heures, un incendie s'est déclaré dans la toiture de la chapelle de Fourvière. Le feu s'est rapidement étendu par les boiseries et aurait bien tôt fait une grande intensité sans les prompts secours apportés par les habitants du quartier, par les élèves du Grand-Séminaire et le clergé, accourus en toute hâte pour préserver le pieux sanctuaire.

Un fort détachement de la caserne Saint-Irénée et les pompiers accourus promptement ont pu organiser immédiatement plusieurs prises d'eau et mettre trois pompes en activité.

Le feu a pu être circonscrit dans un fût à rayon, et la toiture seule de la chapelle latérale où se trouve la statue miraculeuse est encore, ou moment où nous écrivons ces lignes, sérieusement menacée.

La pompe à vapeur, arrivée à Fourvière à une heure, s'est mise aussitôt à fonctionner, et on espère se rendre promptement maître du feu.

Les *ex-voto* de la chapelle, les cœurs d'ar-